

# A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

**8 RUE DES SOURCES**

**19330 FAVARS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**du 29 octobre 2019**

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 29 octobre 2019 à 16 H 30**  
à la Mairie de FAVARS  
sous la présidence de Mr DESNOTS Jean-Paul,

**Délégués présents :**

Messieurs DESNOTS et DELVERT (FAVARS)  
Messieurs DUQUAY et CHASTANET (ST CLEMENT)  
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Monsieur DELAGE (ST HILAIRE PEYROUX)  
Madame BORDES et Monsieur DUPAS (ST MEXANT)  
Messieurs GOLFIER et DAUDY (STE FEREOLE)  
Madame PATRAUD et Monsieur MANIERE (VENARSAL)

**Déléguée absente et excusée :**

Madame BORIE (ST HILAIRE PEYROUX)

**Délégués absents :**

Monsieur BOURDET (CHANTEIX)  
Monsieur VERGNE (CHANTEIX)

**Autres personnes présentes :**

Mme REY, Mr PLANAS, agents du Syndicat  
(Mme GERAUD et Mr TOCK excusés)

**I. Vote des tarifs 2020 de la facture d'eau du Syndicat (pour le territoire actuel du Maumont)**

Monsieur le Président propose les tarifs suivants pour la facture d'eau :

- Abonnement 2020 : 98,00 € HT
- Mètre cube d'eau consommé en 2020 : 1,32 € HT  
(rappel : le mètre cube d'eau consommé en 2019 : 1,32 € HT)
- Redevance Agence de Bassin 2020 : 0,04 €

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, accepte les propositions de tarifs 2020 pour la facture applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

## **II. Maîtrise d'œuvre 2020-2023 : choix du maître d'œuvre.**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'une consultation relative à un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée. Le marché est conclu avec un maximum de 89 000 € HT pour une durée de 4 ans.

3 entreprises ont répondu : Altéréo, Dejante Eau et Environnement-Sud Ouest, et Socama Ingénierie. Monsieur le Président fait part de l'avis de la commission d'appel d'offres et du classement des offres :

- Socama Ingénierie : 1
- Altéréo : 2
- Dejante Eau et Environnement-Sud Ouest : 3

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, approuve la proposition de Socama Ingénierie, dont le forfait de rémunération est calculé sur la base de 7,2 %, décide qu'il sera conclu un marché avec cette dernière, sise Avenue Evariste Galois à Tulle et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.*

## **III. Gouvernance du Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il ne sera plus Président du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet la loi NoTRE impose que les membres d'un syndicat doivent être élus d'une commune ou élus communautaires.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Tulle a adressé un courrier à Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, à l'Association des Maires de France afin de demander que les Présidents élus en 2014 puissent rester en place jusqu'aux élections de 2020 (2 syndicats sur 4 sont concernés).

La Communauté d'Agglomération de Tulle désignera les délégués des communes en décembre, elle nommera les délégués élus déjà en place.

Favars désignera son nouveau délégué dès le prochain conseil municipal.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il faudra élire un nouveau président et 4 nouveaux vice-présidents. Monsieur Le Président précise que sans nouveau président le fonctionnement du Syndicat sera difficile : aucune signature, aucune comptabilité ni paye ne sera possible, les factures annuelles d'eau ne pourront pas être envoyées (il faut une date d'émission et le nom du président sur la facture).

Monsieur Alain DELAGE, vice-président, délégué de Saint Hilaire Peyroux indique qu'il sera candidat pour la période allant de janvier jusqu'aux nouvelles élections au sein du Comité Syndical après les nominations des délégués de chaque commune suite aux élections municipales. D'autres candidatures sont évidemment possibles.

#### **IV. Admission en non-valeur**

◆ Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'admettre la somme de 826,66 € en non-valeur (états de produits irrécouvrables élaborés par Monsieur le Comptable du trésor).

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces produits irrécouvrables dont le montant total s'élève à 826,66 €.*

◆ Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'admettre la somme de 642,44 € en créances éteintes (états de produits irrécouvrables élaborés par Monsieur le Comptable du trésor).

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes ces produits irrécouvrables dont le montant total s'élève à 642,44 €.*

#### **V. Réalisation d'un contrat de prêt secteur public local emprunt AQUAPRET de 161 000 € auprès de la Caisse des Dépôts.**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour financer les travaux d'adduction d'eau potable 2019-2020 il est nécessaire de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt au titre de l'AQUAPRET d'un montant de 161 000 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, accepte la proposition financière de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à un emprunt au titre de l'AQUAPRET pour un montant de 161 000 €, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisations de fonds.*

#### **VI. Proposition de recrutement au 1<sup>er</sup> mars 2020 de Florian DEGLAVE.**

Monsieur le Président fait le point sur le travail effectué par Florian DEGLAVE. Il donne toute satisfaction au service technique. Monsieur le Président informe que son contrat va être renouvelé par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Corrèze.

Puis il sera recruté à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020 par le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont. Les membres du Comité Syndical donnent leurs accords.

## VII. Divers

- Un courrier sera envoyé à chaque commune afin qu'elle puisse informer, par retour, le Syndicat des projets de travaux sur 2020, et plus éventuellement, ayant une influence sur le réseau d'eau potable.
- Monsieur le Président résume la réunion du 08 septembre 2019 en présence de la Communauté d'Agglomération de Tulle, de la Trésorerie municipale de Tulle, des communes de Chameyrat, Le Chastang et Cornil, et du cabinet d'étude financière mandaté par la Communauté d'Agglomération de Tulle. Cette réunion concernait l'impact financier lié à la modification du périmètre du Syndicat. Une nouvelle réunion aura lieu le 12 novembre après étude des données concernant l'année 2019.
- Monsieur le Président indique que des réunions ont eu lieu à Chameyrat, Le Chastang et Cornil afin de préparer les conventions de mise à disposition des agents des services techniques et de leurs matériels. Les conventions définitives seront présentées aux membres du Comité Syndical dès qu'elles seront validées par les 3 communes.
- Concernant la récupération et l'intégration des données administratives (pour la gestion de l'eau potable) de ces communes, celles-ci ont pris contact avec leurs prestataires informatiques (qui sont différents de celui du syndicat).